SECTION 1: Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit	
Type de produit:	Mélange
Code produit:	LPP.K-714

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées	
1.2.1. Utilisations possibles identifiées	
Utilisation industrielle/professionnelle spécifique:	Industrie Utilisation professionnelle uniquement
1.2.2. Utilisations déconseillées	
Aucune information supplémentaire disponible.	

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited
info@titomic.com
www.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
PAYS-BAS	**National Poisons Information Center (NVIC)** Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O. Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la règlementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Sens. cutanée 1 H317
Carc. 2 H351
STOT RE 1 H372
Chronicité aquatique 3 H412
Texte intégral des phrases commençant par H: voir section 16

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement
Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Étiquetage	
Pictogrammes de danger (CLP):	GHS07 GHS08
Avertissement (CLP):	Danger
Éléments dangereux:	Poudre de nickel
Indication de danger (CLP):	H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique H351 - Soupçonné d'être carcinogène (inhalation) H372 - Une exposition prolongée ou répétée provoque des lésions dans les organes H412 - Toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
Recommandations concernant la sécurité (CLP):	P201 - Consulter les instructions spéciales avant utilisation P202 - Utiliser uniquement après avoir lu attentivement toutes les consignes de sécurité P260 - Ne pas inhaler P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage après utilisation de ce produit P270 - Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit P272 - Les vêtements souillés ne doivent pas sortir de la zone.

2.3. Autres dangers	
Autres dangers ne figurant pas dans la classification:	Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Informations sur les ingrédients et composition

3.1. Substances
Sans objet

3.2. Mélange			
Désignation	**Identification du produit**	**%**	**Classification selon la Directive 67/548/CEE**
Poudre de nickel (pure à 99%)	(N° CAS) 7440-02-0 (N° CE) 231-111-4 (Numéro d'identification UE) 028-002-01-4	48 - 52	Carc.Cat.3; R40 T; R48/23 R43 R52/53
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	33 - 37	Non classifié
Poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	13 - 17	N; R50/53

Désignation	**Identification du produit**	**%**	**Classification selon la Directive 67/548/CEE**
Poudre de nickel (pure à 99%)	(N° CAS) 7440-02-0 (N° CE) 231-111-4 (Numéro d'identification UE) 028-002-01-4	48 - 52	Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Sens. cutanée 1, H317 Chronicité aquatique 3, H412
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	33 - 37	Non classifié
Poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	13 - 17	Acuité aquatique 1, H400 Chronicité aquatique 1, H410

Contenu intégral des phrases commençant par R et H

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours	
Premiers secours en general:	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente Si une personne est indisposée, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit incriminé, le cas échéant)
Premiers secours après inhalation d'une substance toxique:	Faire respirer de l'air frais à la victime Laisser la victime se reposer Consulter un médecin
Premiers secours après un contact avec la peau:	Retirer les vêtements souillés puis laver ou doucher la peau abondamment (pendant 15 minutes) Consulter un médecin si nécessaire Laver abondamment à l'eau savonneuse Laver les vêtements sales avant de les réutiliser
Premiers secours après un contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste Soulever les paupières avec les doigts et rincer les yeux abondamment
Premiers secours après ingestion:	Rincer la bouche abondamment avec de l'eau Boire deux verres d'eau Consulter immédiatement un médecin Faire vomir si la victime est consciente

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	
Symptômes/lésions après inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Fièvre due à des fumées métalliques Symptômes d'asthme
Symptômes/lésions après un contact cutané	Irritation de la peau Peut causer des réactions allergiques.
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux	Possible irritation oculaire
Symptômes/lésions après ingestion	Diarrhée Irritation

4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial
Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 5: Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction adéquats:	Mousse Poudre Dioxyde de carbone Sable
Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser de produits contenant de l'eau

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange	
Risque d'incendie:	Pas de risque d'incendie Risque de constituer un mélange poussière-air inflammable et explosif
Risque d'explosion:	Aucun risque d'explosion immédiat

5.3. Conseil aux pompiers	
Instructions d'extinction	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter de rejeter l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement
Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquats, masque respiratoire inclus

SECTION 6: Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Mesures de prévention personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence	
Mesures d'ordre general:	Risque de constituer un mélange poussière-air inflammable S'assurer que la ventilation est adéquate
6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences	
Procédures d'urgence:	Évacuer le personnel en lieu sûr
6.1.2. Personnel chargé des urgences	
Équipement de protection:	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage
Procédures d'urgence:	Ventiler le local

6.2. Précautions environnementales
Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la règlementation locale en vigueur Éviter tout rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage	
Méthodes de nettoyage	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux

6.4. Référence à d'autres sections
Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage.

SECTION 7: Manipulation Et Entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange	
Autres dangers liés à la manipulation	Éviter tout contact avec les yeux et la peau, et ne pas inhaler la vapeur Éviter tout dégagement de poussière
Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail S'assurer que la ventilation est adéquate dans la zone de manipulation afin d'éviter toute évaporation P202 - Utiliser uniquement après avoir lu attentivement toutes les consignes de sécurité Interdiction de faire du feu Interdiction de fumer Éviter tout contact avec l'air
Mesures d'hygiène	P272 - Les vêtements souillés ne doivent pas sortir de la zone. Laver les vêtements sales avant de les réutiliser Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus	
Conditions d'entreposage	Entreposer conformément à la règlementation locale en vigueur Conserver au frais et au sec dans un local bien ventilé Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation
Substances incompatibles	Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir section 10)
Substances incompatibles	Éliminer toutes les sources d'allumage Abriter le produit du soleil

7.3. Utilisations finales spécifiques
industrie

SECTION 8: Mesures De Contrôle De L'exposition/Protection Personnelle

8.1. Paramètres de contrôle		
Poudre de nickel		
PAYS-BAS	MAC TGG 8H (mg/m^3)	0,1 mg/m^3

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition	
Mesures techniques adéquates	Équiper la zone d'intervention d'un système de ventilation adéquat afin de limiter le plus possible la concentration de poussière Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque Ne pas dépasser les limites d'exposition (VLE/MAC)
Équipement de protection individuelle	Éviter toute exposition superflue Gants Lunettes de protection Porter des vêtements de protection adéquats Porter un masque respiratoire en cas de dégagement important de poussière
Protection des mains	Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte ; la garder constamment à l'esprit. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. En cas d'échec lors des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour la matière des gants exposés au produit/à la préparation/au mélange chimique. Choisir des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de leur dégradation
Protection des yeux	Lunettes de protection Utiliser des protections oculaires conformes à la norme EN 166 et conçues pour protéger contre les particules de poussière
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection adéquats

Divers	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base	
État physique:	Solide
Aspect:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de coagulation/congelation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage:	Aucune donnée disponible
Température de thermolyse:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide, gazeux):	Ininflammable
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible
Explosibilité:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible
Points d'explosion:	Aucune donnée disponible

9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation. Stable à la température ambiante et en utilisation normale

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse : Néant

10.4. Conditions à éviter

Entreposer et utiliser à distance de sources de chaleur, d'étincelles, de feu à l'air libre ou de toute autre source d'allumage

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Éviter tout contact avec des combustibles, acides, agents oxydants ou hydrocarbures halogénés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Inflammable, de l'hydrogène peut se dégager au contact de substances métalliques.

SECTION 11: Toxicologie

11.1. Effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classifié

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre de nickel et de poudre de zinc	
LD50, voie orale, rat:	> 9000 mg/kg

Brûlure/irritation de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Lésion/irritation oculaire grave:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:	Peut causer des réactions allergiques.
Mutagénicité des gonocytes:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Cancérogénicité:	H351 - Soupçonné d'être carcinogène (inhalation)
Toxicité pour la reproduction:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre de nickel et de poudre de zinc	
STOT - exposition ponctuelle:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition répétée:	H372 - Une exposition prolongée ou répétée provoque des lésions dans les organes
Danger lié à l'inhalation:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels:	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

SECTION 12: Écologie

12.1. Toxicité	
Écologies – déchets:	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme

12.2. Persistance et dégradabilité	
Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre de nickel et de poudre de zinc	
Persistance et dégradabilité	Risques de dégradation durable de l'environnement
Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Persistance et dégradabilité	Non classifié

12.3. Bioakkumulationspotenzial	
Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre de nickel et de poudre de zinc	
Bioaccumulation	Non classifié
Aluminiumoxidpulver (1344-28-1)	
Bioaccumulation	Non classifié

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB
Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes
Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 13: Mise Au Rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Recommandations pour l'évacuation des déchets:	Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur P501 - Déposer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée
Écologies - déchets:	Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 14: Transport

Conformément aux règlementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU	
N° ONU	Non réglementé
N° ONU (IATA)	Non réglementé
N° ONU (IMDG)	Non réglementé
N° ONU (ADN)	Non réglementé

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU	
Désignation d'expédition correcte	-
Description du bordereau de transport	-

14.3. Classe de danger pour le transport	
Classe (ONU)	-
Code de classification (ONU)	-
Classe (IATA)	-
Classe (IMDG)	-
Classe (ADN)	-

14.4. Catégorie d'emballage	
Catégorie d'emballage (ONU)	-

14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	
Divers	Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur	
Transport dans les locaux des utilisateurs	Toujours transporter dans des récipients/conteneurs fermés, en position verticale et bien arrimés Veiller à ce que les personnes chargées du transport sachent que faire en cas d'accident ou de déversement

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la règlementation MARPOL 73/78 et du recueil IBC
Sans objet

SECTION 15: Règlementations

15.1. Règlementation/législation relative à la sûreté, la santé et l'environnement spécifique de la substance ou du mélange
15.1.1. Règlementations UE
Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH Ne comprend aucune liste de substances concernées par REACH
15.1.2. Règlementations nationales
Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique
Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Divers

Sources des données:	Règlementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les règlementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la règlementation CE n° 1907/2006
Divers:	**Déclaration REACH :** Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.

Contenu intégral des phrases commençant par R, H et EUH:

Acuité aquatique 1	Risque élevé pour l'environnement aquatique, catégorie 1
Chronicité aquatique 1	Risque chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 1
Chronicité aquatique 2	Risque chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 2
Chronicité aquatique 3	Risque chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilité cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour l'organe cible en cas d'exposition répétée, catégorie 1
H317	Peut causer des réactions allergiques.
H351	Soupçonné d'être carcinogène
H372	Une exposition prolongée ou répétée provoque des lésions dans les organes
H400	Hautement toxique pour les organismes aquatiques
H410	Hautement toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
H412	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
R40	Risque d'effets carcinogènes
R43	Peut provoquer une hypersensibilité à la suite d'un contact cutané
R48/23	Toxique : risque élevé pour la santé à la suite d'une exposition prolongée par inhalation
R50/53	Hautement toxique pour les organismes aquatiques ; risque de dégradation durable de l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques ; risque de dégradation durable de l'environnement aquatique
R52/53	Toxique pour les organismes aquatiques ; risque de dégradation durable de l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique

SDS UE (REACH Annexe II)

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne visent pas à décrire le produit du point de vue des aspects de son utilisation liés à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne doivent dès lors pas être considérées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.s